

16 La chasse

Une activité de plus en plus lucrative et de moins en moins durable

Edmond DOUNIAS



© IRD / E. Doumias

L'homme, ce prédateur naturel

La chasse constitue l'un des plus anciens modes de prélèvement des ressources naturelles conçu par l'homme. La diversité des gibiers traqués et des milieux dans lesquels elle se pratique a servi de cadre à une incroyable inventivité des hommes pour se procurer de la viande. La chasse est un art, reposant sur des moyens techniques d'une richesse infinie, l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire confirmés, et une excellente connaissance de l'écologie et de la biologie de la faune. La chasse peut se décliner

en solitaire ou en groupes pouvant excéder plusieurs dizaines de participants, de tous âges et des deux sexes, et mobiliser toutes sortes d'instruments et d'auxiliaires.

En région forestière humide, il convient de distinguer trois types de chasse selon leur finalité économique : la *chasse de subsistance*, la *chasse commerciale* et la *chasse sportive*. Nous ne nous attarderons pas sur le troisième type, qui est essentiellement pratiqué par des touristes fortunés et qui est censé être conduit sous le contrôle rigoureux des autorités. La chasse sportive suppose l'octroi de droits exceptionnels d'abattage moyennant le paiement de fortes taxes qui alimentent les caisses de l'État. C'est une

photo > Retour de chasse.

Fidèles à leur collectivisme de chasseurs-cueilleurs nomades d'antan, les Punan Tubu de la forêt partagent toujours la viande de gibier, ici celle d'un sambar de Malaisie (Kalimantan Est, Indonésie).

source de devises importante et convoitée, qui ne devrait pas trop mettre en danger les ressources fauniques si elle ne donnait pas lieu à des dérapages frauduleux, malheureusement bien difficiles à dénoncer.

La chasse de subsistance

La chasse de subsistance est celle qui est pratiquée par la grande majorité des habitants des forêts, pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille et de leurs proches. Cette activité de chasse est tolérée tant qu'elle se réalise hors de limites d'aires protégées, ce qui pose très vite des problèmes aux populations riveraines ou installées à l'intérieur même d'une réserve de biosphère ou d'un parc national. L'importance de la viande de brousse dans le régime alimentaire des peuples des forêts n'est plus à démontrer. Chez les Mvae, agriculteurs-pêcheurs-piégeurs du sud du Cameroun, la consommation de gibier s'élève en moyenne à 129 g par personne et par jour. Elle atteint 201 g par personne et par jour chez les Pygmées Kola de la même région. Chez les Punan de Bornéo, cette consommation oscille entre 146 et 494 g par personne et par jour.



© IRD/E. Doumias

Lors de leurs visites des lignes de pièges, les chasseurs njem du sud du Cameroun éviscèrent immédiatement leurs prises, afin de ralentir la décomposition de la viande.

Les viscères sont les parties dont se nourrissent prioritairement les chasseurs (ils ont une forte charge symbolique et sont rarement commercialisés).

La chasse commerciale

La chasse commerciale de viande de brousse a connu un développement exponentiel au cours des quatre dernières décennies. C'est une activité professionnelle rémunératrice qui consiste à capturer du gibier pour le vendre et ainsi alimenter les grands marchés



© IRD/E. Doumias

Une fois de retour au campement de chasse, le chasseur mvae du sud du Cameroun met le gibier à boucaner sur de vastes claies installées au dessus d'un feu entretenu en permanence.

Le boucanage est la forme de conservation la moins coûteuse et la plus simple de mise en œuvre. Une venaison bien boucanée peut se conserver plusieurs mois.

urbains, voire internationaux. Selon la majorité des experts, cette activité, mal réglementée, serait la plus néfaste, car elle est animée par un désir de profit peu respectueux de la durabilité de la ressource. Sa pratique requiert relativement peu d'investissement au regard des bénéfices engrangés : les armes de contrebande ou le câble en fils d'acier torsadés pour la confection de pièges sont à la portée des ressources financières locales. Le commerce de viande de brousse est une option économique refuge pour les jeunes adultes en peine de trouver un emploi. La situation se complexifie en contexte de crise économique et environnementale, dès lors que chasse de subsistance et chasse commerciale sont conduites indistinctement par les mêmes protagonistes. Il devient difficile de faire la part entre ces deux activités, et c'est ainsi que des chasseurs de subsistance peuvent se voir sanctionner au titre du braconnage. L'appât d'un gain facile combiné aux risques accrus de transmission de zoonoses à l'homme explique notamment l'ampleur sans précédent de l'épidémie d'Ebola qui a touché l'Afrique en 2014 : l'évitement habituellement de mise vis-à-vis d'un animal découvert mort en forêt lors de la chasse de subsistance n'est plus respecté lors de la chasse commerciale, le chasseur peu scrupuleux et âpre au gain ne se souciant guère du risque sanitaire qu'il fait encourir à un consommateur final avec qui il n'est pas en lien direct.

D'autres formes de chasse commerciale concernent l'abattage d'animaux afin de leur prélever des parties à forte valeur économique : sécrétions recherchées pour leurs vertus médicinales, comme la bile d'ours ou les pierres d'estomac (bézoar), ivoire (défenses d'éléphant, corne de rhinocéros, dents d'hippopotame, etc.). Enfin, il ne faut pas mésestimer la manne financière brassée par le trafic d'animaux vendus vivants comme auxiliaires de compagnie ou d'agrément dans les pays riches ou dans les grandes villes de pays en développement. L'illégalité de ce commerce encourage des conditions de captivité déplorables, qui occasionnent une mortalité élevée des animaux séquestrés. Pour compenser ces pertes, la pression de prélèvement est poussée à l'extrême et fait peser des risques d'extinction sérieux sur les populations d'animaux convoitées. La pauvreté entretient une véritable tragédie des communs sur une diversité faunique excessivement dégradée.



© IRD/E.Dounias

Les armes à feu constituent l'instrument de chasse préféré des braconniers pour tuer les grands mammifères menacés par la surchasse et font courir un risque aux écogardes en charge de la lutte anti-braconnage (sud du Cameroun).

Distinction entre piégeage et chasse

Les puristes ont l'habitude de distinguer piégeage et chasse. La caractéristique majeure du piégeage réside en un écart maximal entre l'animal et le chasseur. Son efficacité technique repose sur une absence (effective ou apparente) du chasseur. La chasse réside quant à elle dans la rencontre directe entre le chasseur et sa proie. Alors que toute la difficulté du piégeage est d'anticiper le comportement et le déplacement de l'animal – voire de le provoquer en recourant à un appât qui va influencer ses réactions –, la chasse active doit fonctionner sur un tout autre registre de connaissances. Elle est tributaire de trois types possibles de réactions induites par le chasseur :

- provoquer un comportement de fuite : c'est notamment le cas de la chasse-poursuite, ou de la chasse au filet pratiquée par les Pygmées ;
- provoquer un comportement d'approche de la part de l'animal, principe adopté par exemple pour la chasse à l'arbalète ou la chasse nocturne à la lampe torche ;



© IRD/E. Douinias

Les appeaux : ici un fruit de *Griffonia* employé par les Ntumu du sud du Cameroun.

Ces accessoires de chasse permettent au chasseur solitaire d'attirer la proie à lui (ongulés, singes arboricoles, rapaces...) avant de la mettre en joue (à l'arbalète, à l'arc ou à la sarbacane). La banalisation des armes à feu et le délaissement des anciennes armes à projectiles font tomber ce type de technique en désuétude.



© IRD/E. Douinias

Les pièges à collet, saisissant le gibier à la patte, se répandent dans le sous-bois des forêts d'Afrique centrale.

Chaque chasseur commercial peut détenir plus d'une centaine de pièges de ce type, formant des lignes de pièges s'étendant sur plusieurs kilomètres. Ces pièges ciblent surtout les ongulés et les petits carnivores.

– ne provoquer aucune réaction, et tenter de réduire au maximum la distance chasseur/gibier : c'est la solution retenue pour la chasse diurne à l'affût (grands mammifères).

Uniformisation des pratiques sous contrainte économique

Les activités de chasse sont coûteuses en temps et en énergie et, comme dans toute activité humaine actuelle, de plus en plus contraintes par des impératifs économiques ; *l'homo oeconomicus* se trouve dans l'obligation croissante de concentrer ses efforts sur les activités qui se montrent les plus productives en regard du temps et

de l'énergie investis. Cette logique conduit au délaissement des pratiques les moins productives, s'accompagnant d'une perte de diversité et d'une standardisation des savoirs. La chasse commerciale a amplifié ce processus de banalisation des pratiques : les lignes individuelles de pièges au collet (fabriquées à moindre coût et ne nécessitant qu'une visite hebdomadaire du chasseur) prennent par exemple le dessus sur les chasses à l'affût (consommatrices de temps) et sur les chasses collectives (qui imposent des règles de partage et de redistribution, la vocation à maintenir une cohésion sociale primant sur l'intérêt lucratif de l'entreprise). La ligne de piège induit un accroissement des pertes de gibier par pourrissement, car le délai entre la pose du piège et sa visite tend à croître. Ce gâchis pèse sur la survie de la faune sauvage, mais se trouve légitimée par le volume de viande collecté dans des lignes de pièges toujours plus étendues. *Business as usual...*

Le commerce de viande de brousse : une activité non durable

L'ensemble des recherches conduites ces dernières années sur l'ensemble du Bassin du Congo s'accorde à dire que : 1) la chasse commerciale représente le principal revenu de ceux qui la pratiquent ; 2) elle affecte un nombre croissant d'espèces animales ; 3) elle excède les capacités de reproduction de la plupart des espèces chassées. Pour les espèces couramment consommées, notamment les ongulés et les primates, le seuil critique est largement dépassé, et une chasse se poursuivant avec la même intensité conduit inexorablement à une diminution des populations sauvages. Avec un prélèvement annuel d'environ 5 millions de tonnes par an dans les forêts africaines assurant un revenu annuel moyen de 550 € à plus de 100 millions d'Africains, la chasse n'est pas durable. Une forêt sans faune est privée d'une partie de ses disséminateurs naturels, éléphants, gros rongeurs, chauves-souris, singes arboricoles, ou oiseaux (capturés pour leur corne – toucans, calaos –, leur plumage – touracos, faisans, casoars – ou la beauté de leur chant – roulrouls, coucals). Les grands mammifères à cycle de reproduction lent (éléphants, buffles, grands singes, okapi, bongo) sont les plus recherchés en raison du volume de viande qu'ils fournissent à chaque prise, et ils figurent en tête de la liste rouge des animaux les plus menacés d'extinction. Quand 90 % des prélèvements sont destinés au commerce, alors que la consommation domestique prévalait encore quatre décennies auparavant, la faune forestière n'a guère de chance de perdurer bien longtemps.

S'il est nécessaire d'agir pour endiguer cette tendance, il est impératif d'admettre au préalable la contribution indéniable de la faune sauvage au bol alimentaire des habitants des zones forestières, et les conséquences dramatiques d'une interdiction pure et simple de la chasse sur la subsistance de nombreux habitants de la forêt. Cela signifie que toute mesure d'interdiction devra être accompagnée de mesures de substitutions réalistes et culturellement acceptables.



© IRD/M. Donnat

Viande d'agouti (gros rongeur de brousse) vendue sur le marché après avoir été séchée et fumée (Bénin).

Intimement lié à la crise économique frappant l'Afrique centrale et révélateur d'une situation sociale dramatique, le commerce de viande sauvage, plus que tout autre, impose de la part du décideur de prendre en compte à la fois la conservation de la biodiversité et le développement durable. Compte tenu du nombre élevé de ménages qui tirent une ressource modeste de cette activité, toute intervention doit impérativement évaluer les besoins économiques de l'ensemble de la population de la région forestière.

La filière de la viande de brousse met en regard les zones rurales et urbaines. Longtemps considérées comme antagonistes du fait des contextes socio-économiques qui les distinguent, ces zones sont en réalité en interaction constante et s'alimentent mutuellement. L'expansion rapide de la filière de viande de brousse est favorisée par deux dynamiques complémentaires : 1) des villes en rapide expansion qu'il faut approvisionner et qui sont demandeuses de ressources « en provenance du village » ; 2) des zones rurales engagées dans une production agricole spéculative et une économie monétarisée incertaine qui paupérissent la petite paysannerie locale et qui engendrent d'importantes dégradations environnementales. Enfin, la filière met en jeu un nombre croissant d'intermédiaires. Le chasseur est de moins en moins en relation avec le consommateur final.

Le petit bétail : un capital sur pied

Les régions forestières des tropiques humides ne sont pas propices à l'élevage soutenu de ruminants, qui nécessite de grands espaces herbeux. En effet, sous ces latitudes, l'herbe est souvent rare et les pâturages difficiles à maintenir. Les grands peuples pastoralistes ou éleveurs des tropiques sont des habitants des savanes ou des steppes situées à des latitudes subtropicales plus sèches. Dans le Bassin du Congo, il est fréquent de croiser sur les pistes ces pasteurs en provenance des régions plus septentrionales, guidant leurs troupeaux pour aller les vendre plus au sud dans les grandes agglomérations forestières.

L'élevage intensif implique l'apport de nourriture, mais aussi le contrôle des troupeaux en stabulation contrôlée (et donc la concentration des animaux dans un espace confiné). Il ne convient pas aux tropiques humides : la concentration du bétail favorise les zoonoses — maladies à transmission d'origine animale — car les agents pathogènes y rencontrent des conditions favorables à leur prolifération. Ces élevages constituent en outre un point de convergence de prédateurs (fauves, carnivores, gros reptiles) qui déciment les troupeaux et constituent une menace indirecte pour les hommes.

En zone forestière, la conduite de gros ruminants, quand elle existe, est très extensive : elle se pratique essentiellement à travers des transhumances saisonnières (vers les milieux plus ouverts que les espaces forestiers) ou du « ranching » sur des pâturages conquis à grand-peine sur la forêt, et difficiles à maintenir.

Compte tenu de ces contraintes, l'élevage en forêt ne peut que se limiter à quelques petits troupeaux laissés en divagation libre dans un espace relativement restreint (cour de village) que les animaux partagent avec les hommes. L'attention et l'investissement consacrés à ce petit élevage, composé de volailles, de caprins, d'ovins ou de petits porcins, sont restreints : pas de vaccinations ni de soins, aucun apport alimentaire particulier si ce n'est des résidus de repas, les animaux se débrouillant à trouver leur nourriture dans le voisinage immédiat. Les déjections de ce petit bétail sont recyclées pour fertiliser les cultures de jardin. La présence de ces animaux contraint souvent à la mise en défens de petits espaces de production proches de l'habitat — jeunes plants d'arbres fruitiers, pépinières, jardinets —, qui sans cela seraient rapidement dévastés. Dans les régions les plus fortement cultivées, comme en Asie du Sud-Est, où la mise en défens est trop contraignante, chèvres,

Comment atténuer la nuisance de la chasse sur la grande faune ?

Au niveau des chasseurs villageois, la cause du mal ne réside pas tant dans la consommation de la viande de gibier par les villageois que dans sa commercialisation, motivée par le manque de revenus monétaires de plus en plus indispensables pour couvrir l'achat de

produits de première nécessité, les frais de scolarisation et les dépenses imprévisibles d'hospitalisation. À cela s'ajoute le danger de la spécialisation qui touche les jeunes chasseurs : le chômage et l'absence d'alternatives économiques orientent les jeunes ruraux vers cette activité, pour l'instant sans concurrence économique tant qu'il reste de la ressource faunique. Les efforts doivent porter sur une régulation de l'activité de chasse et non sur sa suppression, et sur le maintien d'une diversité d'activités rémunératrices. L'action



© IRD/E. Doutias

Libre divagation d'ovins et de volailles dans la cour d'un village mvae du sud du Cameroun.

moutons ou cochons sont parfois partiellement gardés dans de petites étables et nourris d'herbes ou de feuilles récoltées chaque jour sur les bords de sentiers, dans les jardins ou dans les champs.

En dormant à proximité des habitations, le petit bétail sert en outre de « capteur » pour les maladies infectieuses. Les pathogènes sont en quelque sorte détournés de leurs hôtes humains éventuels : les anophèles, moustiques nocturnes vecteurs du paludisme, se contentent d'aller piquer ces animaux à sang chaud à portée de pompe buccale, et vont d'autant moins importuner les hommes dans leurs habitations. Mais les animaux sont aussi parfois des réservoirs de pathogènes dangereux pour les humains : les porcs sont par exemple des porteurs du virus de l'encéphalite japonaise.

Cet élevage à échelle réduite ne peut nullement constituer une ressource alimentaire suffisante pour la consommation courante. Il n'est mobilisé que dans un cadre occasionnel et circonstanciel : funérailles, levées de deuil, fiançailles, mariages, célébrations liées au calendrier religieux, réussite à un examen, réception d'un hôte de marque, etc. L'abattage d'un ou de plusieurs animaux à ces occasions est conçu comme un sacrifice presque toujours ritualisé, et la consommation de viande agrémentée alors un événement festif.

Ce petit bétail constitue avant tout un capital vivant, auquel on peut ponctuellement recourir pour faire face à une dépense imprévue ou coûteuse : scolarisation des enfants, hospitalisation, prestation matrimoniale, aide à un parent dans le besoin...

doit notamment se concentrer sur une amélioration de la régulation de la pression de chasse, par une surveillance communautaire des zones de chasse et par la recherche de techniques de chasse plus sélectives.

Les citadins mangent de la viande de brousse, qu'ils apprécient culturellement et qui leur est proposée à des tarifs compétitifs par rapport à une viande d'élevage coûteuse à produire. Pour réduire la demande en gibier, il faudrait favoriser l'approvisionnement des villes en viande domestique et en poisson à

plus bas prix. Le même raisonnement vaut pour les bourgades industrielles et les scieries. Il convient donc d'étudier les dispositifs économiques nécessaires à une meilleure diffusion des viandes et poissons. Enfin, les chômeurs forment le principal contingent de collecteurs de gibier. Des emplois réglementés, accompagnés d'une réelle surveillance des routes et des saisies des viandes illicites, devraient réduire l'attrait de ce métier. Il faut cependant insister sur la nécessité d'harmoniser les lois avec les réalités locales.

L'utilisation des forêts secondaires pour l'activité pastorale à Madagascar

Stéphanie M. CARRIÈRE,
Bernard MOIZO

Le zébu à Madagascar

Le zébu, *Bos indicus*, est un bovidé qui accompagne toutes les étapes de la vie des Malgaches quel que soit leur groupe ethnique. Naissance, circoncision, fiançailles, mariage et funérailles sont autant d'occasions de sacrifier, d'échanger ou de consommer des bovins. Le zébu est également indissociable de la riziculture irriguée, car le « piétinage » des parcelles est un impératif technique (en voie de disparition) et un symbole du système d'entraide et d'échanges matrimoniaux. Les zébus jouent un rôle crucial dans diverses cérémonies lignagères et/ou claniques, et lors des cultes de possession (*bilo* ou *tromba*). Posséder un grand troupeau est le signe de richesse par excellence. C'est aussi le symbole d'une réussite sociale et d'un soutien des ancêtres et des esprits de la forêt. Les zébus sont redistribués sous forme de prêt, de don ou d'offrande lors de cérémonies à caractère ostentatoire. Ce bovidé est le trait d'union entre le monde des vivants et celui des ancêtres, le monde naturel et celui de la Surnature, au sein duquel la forêt, qui fait de plus en plus l'objet de mesures de conservation pour la biodiversité (création de parcs, où l'activité pastorale est interdite) occupe une place centrale.

Le rôle des forêts secondaires dans l'élevage betsileo (Hautes Terres centrales)

L'élevage est une composante essentielle de la vie et du système de production des différents groupes betsileo. L'élevage de zébus dans les villages en lisière du corridor forestier de Fianarantsoa



© IRD/S. carrière

Le piétinage de la rizière par les zébus est l'un des usages agricoles de l'activité pastorale (Hautes Terres de Madagascar).

© IRD/S. Carrière



Sur les Hautes Terres malgaches, l'élevage est une composante essentielle de la vie et du système de production des différents groupes betsiléo.

repose sur l'exploitation de nombreuses ressources, dont celles de la forêt. Malgré les interdictions d'accès et de pâturage en forêt (création d'une aire protégée, de type parc national), les ressources forestières pastorales sont toujours utilisées pour nourrir les animaux. Grâce à l'hétérogénéité du paysage, les espaces pastoraux sont nombreux et divers (formations végétales herbacées naturelles ou pseudo-steppes, jachères arbustives et herbacées, forêts et lambeaux, plantations d'eucalyptus). Les pseudo-steppes, formations végétales herbeuses, sont des lieux de pâturages privilégiés tout au long de l'année.

Au cours de la saison des pluies (décembre et janvier), quelques animaux sont également menés dans les futures parcelles cultivées, juste après la défriche, car les plantes herbacées y abondent. La coupe de l'herbe pour l'affouragement au parc (dans les villages) se pratique dans les jachères. La forêt, trop humide à cette saison, est peu fréquentée. Les animaux dont le parc est proche de la forêt paissent généralement dans les recrus post-agricoles arborés.

En saison sèche (juin et juillet), les pseudo-steppes herbeuses dépérissent à cause de la forte rosée matinale. Selon les éleveurs, l'herbe y est de mauvaise qualité car tassée par la rosée et donc peu préhensible par les bovins. C'est une saison difficile pour les animaux, qui s'amaigrissent et s'affaiblissent. À cette période, la végétation des jachères est particulièrement salvatrice. Les troupeaux fréquentent celles dont le sol est dit « froid », exposées au sud et donc moins ensoleillées que celles exposées au nord, considérées comme plus « chaudes ». Lors de cette période critique pour l'élevage, la jachère arborée constitue une réserve importante en fourrages verts et ligneux. Dans les pâturages, presque toutes les espèces consommées sont des herbacées. En revanche, dans les jachères, ce sont les espèces ligneuses qui forment l'essentiel des prélèvements. Ces espaces permettent également l'apport de fourrage au parc et assurent ainsi un complément qualitatif (minéraux et vitamines). Les jachères forestières présentent donc un intérêt crucial car elles contribuent à diversifier le fourrage. De plus, il s'agit d'espaces multifonctionnels : à la fois dévolus à l'alimentation du bétail et lieux de stockage sur pied de fourrage vert disponible toute l'année. De manière générale, la diversité des végétaux ainsi que les usages associés sont plus importants dans les jachères secondaires âgées,

où le double lien naturel et ancestral avec la forêt peut se perpétuer grâce à la multiplicité des espèces rappelant celles de la forêt dont l'accès est désormais interdit.

L'utilisation de la forêt dans l'élevage bara (sud-ouest de Madagascar)

Les populations autochtones du sud-ouest de Madagascar sont des agro-éleveurs (Bara et Sakalava), pour qui la forêt occupait, jusqu'à récemment, une place économique marginale contrastant avec l'importance symbolique et sacrée de ce milieu. Pour les Bara, la sylvie est d'origine divine, ses ressources sont abondantes, voire inépuisables, son usage est encadré par de nombreuses règles d'accès au milieu et à ses divers produits. Il s'agit là du système qui prévalait au début du ^{xx}e siècle. Ce système s'est considérablement dégradé et fragilisé, au point que les forêts sèches de l'ensemble méridional malgache sont à présent extrêmement menacées et les conflits sociaux autour de l'accès et de l'usage des ressources forestières sont de plus en plus nombreux.

La forêt, monde des esprits

Pour les Bara, la forêt est un espace situé en dehors du monde « humain ». Cette perception du monde distingue trois niveaux : le monde terrestre, le monde souterrain et la forêt, qui est à la limite de ces deux mondes. C'est le lieu privilégié des *helo* ou esprits, intermédiaires entre dieux et humains. Les Bara assurent l'intermédiation entre les divinités du territoire, dont les *helo*, et les autres humains (autres que les Bara eux-mêmes) ; à ce titre, ils ont la charge de maintenir l'harmonie entre humains et esprits d'une part, et entre monde humanisé et forêt de l'autre. Ils affirment qu'aujourd'hui la forêt abrite trois sortes d'esprits : les *helo*, les plus anciens, les *angatany* ou *angatsy*, nouveaux esprits, et enfin les *kokolampo*, autres esprits venus de l'Androy (extrême sud de Madagascar), région d'origine de la plupart des migrants. Les *ombiasy*, devins guérisseurs, insistent sur l'aspect fragile des relations entre humains et esprits de la forêt, avec des risques de conflit amplifiés si des migrants vivent dans des villages bara et utilisent les pâturages villageois sans droit d'accès. L'un des moyens, pour un groupe autochtone, d'affirmer sa suprématie sur un territoire est d'y enterrer ses morts, c'est pourquoi l'installation de sépultures en forêt correspond à une appropriation symbolique et sociale de ce milieu.

La forêt, lieu de sépulture

Aujourd'hui, presque tous les villages d'origine des clans fondateurs bara ont disparu. Il n'en existe plus de traces visibles, mais les emplacements en sont connus et respectés, tout comme ceux des anciennes sépultures, encore parfois visibles, qui attestent de la prise de possession de ce territoire par les Bara. Leur présence marque la revendication sur le territoire du statut de *tompontany* (littéralement « les maîtres de la terre », les primo-occupants d'un lieu ou ceux à qui ils ont conféré ce titre, qui permet d'être l'intermédiaire entre les humains et les esprits sur l'ensemble d'un territoire). Elle sert aussi à protéger certaines parties de forêt où il n'y avait pas d'esprits mais qui sont devenues *alafaly* (forêt sacrée) du fait des sépultures.



© IRD/B. MOIZO

Aujourd'hui, la plupart des éleveurs bara mettent leurs bœufs en forêt car, selon eux, c'est la protection la plus efficace contre les vols.

La forêt, immense parc à zébus

Le système économique des Bara est basé sur l'élevage extensif, dans lequel l'utilisation de pâturages forestiers est d'introduction récente. Dans le passé, la forêt servait à cacher les troupeaux en cas de raids de groupes voisins ou de clans ennemis. Du fait des nombreux esprits qui l'habitaient et du danger potentiel de la forêt pour les humains, on pensait que les bœufs y étaient à l'abri. Aujourd'hui, la plupart des éleveurs mettent leurs bœufs en forêt car, selon eux, c'est la protection la plus efficace contre les vols. Il est en effet plus difficile de conduire un troupeau de bœufs volés en forêt, car les animaux se dispersent, que dans des espaces de savanes dégagés où les bêtes volées restent groupées et progressent plus rapidement. Cette pratique s'est surtout développée dans les grands massifs forestiers proches des zones de savane utilisées comme pâturage par les Bara. Les esprits, qui à présent ont déserté la forêt, ont été remplacés par le bétail. Mais la forêt a aussi un autre rôle : c'est un lieu d'échange et de recel des bovidés volés.

Là où se trouvent les zébus des grands éleveurs, la forêt doit être préservée, ce qui se vérifie souvent sur le terrain. Le fait que certains grands massifs forestiers se trouvent dans le territoire de grands éleveurs bara a permis qu'ils soient mieux protégés que d'autres des fortes pressions anthropiques actuelles. Auparavant, cette protection était efficace grâce aux esprits, aux tombeaux et à la relation privilégiée entre les *tompontany* et les esprits de la Surnature, à présent cette protection se fait grâce aux zébus, dont la présence sanctionne l'appropriation foncière. La forêt, refuge des esprits, demeure de certains des ancêtres, n'est plus protégée par les esprits des primo-occupants, et sa destruction peut dans certains cas profiter aux ancêtres. Cela peut sembler un paradoxe, mais l'exploitation illégale de ligneux ou le développement de cultures de rente (maïs) génèrent des flux monétaires qui permettent d'acquérir du bétail pour constituer de gros troupeaux. Ils appartiennent aux Bara, le groupe autochtone qui ne laisserait pas les migrants s'enrichir de la même façon sur leurs forêts ancestrales. Les zébus qui seront sacrifiés aux ancêtres, protecteurs de la forêt, lors de rituels lignagers bara, symbolisent leur statut d'autochtone. Les Bara se servent ainsi de leurs troupeaux pour contrôler l'accès à la forêt, et notamment bloquer l'avancée ou l'établissement des migrants sur leur territoire.

Alternatives à la chasse commerciale : la chasse domestique et le proto-élevage

Deux pistes complémentaires sont aujourd'hui envisagées pour tenter de modérer la pression de chasse sur la grande faune menacée.

Une chasse « domestique » de proximité

La première de ces pistes consiste à détourner les activités de chasse de la grande forêt pour les rediriger vers des espaces domestiques certes restreints, mais dont la richesse en gibier est attestée. Cette chasse domestique (*"garden hunting"* en anglais) s'appuie sur des espaces forestiers fortement anthropisés, voire construits (jardins, arrière-cours, plantations cacaoyères..., plus généralement décrits sous le terme de « forêt domestique » ou sous celui d'« agroforêts » : des milieux riches en essences arborées utiles, et qui constituent des espaces de production dont le fonctionnement écologique s'apparente fortement à celui d'une forêt naturelle, cf. chap. 14). La forte concentration en ressources alimentaires, notamment fruitières, de ces espaces les rend très attractifs pour toutes sortes d'animaux sauvages qui ne craignent pas de fréquenter des zones proches de l'habitat humain et qui supportent un niveau de prélèvement relativement élevé. Il suffit de les capturer par des pièges adéquats (ce sont souvent des pièges très ciblés comportant un appât), dont la gestion est facilitée par la proximité du lieu : les chasseurs peuvent visiter le piège régulièrement et en renouveler l'appât (portions de tubercules, fruits sauvages, noix de palme, petits rongeurs si nécessaire).

Cette gestion de proximité peut éventuellement être déléguée aux enfants et aux adolescents, qui font ainsi l'apprentissage du métier de chasseur dans un périmètre relativement sécurisé. Dans ce contexte, les enfants sont des acteurs à part entière de l'économie des ménages, en tant que dépositaires d'un savoir délaissé par les adultes.



Aulacode (*Tryonomidae*) capturé dans un piège à collet posé dans une arrière-cour agroforestière à seulement quelques mètres des habitations (sud du Cameroun).

Aulacodes, athérures, rats de Gambie, pacas, agoutis, hérissons, antilopes de Bates, céphalophes bleus... sont autant d'animaux dont la viande rencontre les faveurs du consommateur, et qui permettent d'assurer à la fois les besoins domestiques en viande et un petit commerce local pourvoyeur de revenus appréciables (le prix au kilogramme de ces gibiers est élevé) et réguliers.

Le proto-élevage

Ces espèces prolifiques, tolérantes à la proximité de l'homme et appréciées du consommateur urbain, sont d'excellentes candidates à une seconde alternative à la chasse commerciale : l'élevage. Cette activité nécessite uniquement la construction d'enclos et implique un nourrissage partiel des animaux. Il ne s'agit pas encore de domestication à proprement parler, car les animaux restent « sauvages » (l'homme n'intervient pas sur leur reproduction, ni sur leur sélection), c'est pourquoi on utilise le terme de « proto-élevage » (« qui tend vers l'élevage, étape transitoire vers une domestication complète »).

Cette activité, difficilement réalisable en zone rurale enclavée, peut plus aisément s'envisager à proximité des villes et constituer une valorisation d'espaces dégradés. Les espèces concernées s'adaptent en effet facilement à des friches embuissonnées par l'herbe du Laos, plante invasive qui colonise

les zones péri-urbaines confrontées à de fortes densités de populations et à une dégradation des espaces forestiers secondaires, insuffisamment laissés en jachère. Bien que prometteuses, les initiatives en matière de proto-élevage sont encore limitées et souffrent d'un manque de soutien des autorités, qui n'y voient qu'une coquetterie de conservationniste.

Le renforcement de la chasse dans l'espace domestique et le développement du proto-élevage ne constituent nullement des fins en soi et ne sauront à eux seuls résoudre les problèmes liés à la chasse commerciale ou aux difficultés de l'élevage classique. Mais ils peuvent se révéler déterminants s'ils sont intégrés à un corpus d'initiatives destinées à entretenir la diversité des systèmes de production des paysans forestiers et à prévenir les conséquences néfastes d'une spécialisation des acteurs soumis au diktat de l'économie de marché. Ces activités ne seront promises à aucun avenir sans un soutien volontariste des structures de l'État, qui permette notamment un meilleur écoulement des surplus vivriers vers les marchés urbains, une valorisation des produits forestiers non ligneux et une réhabilitation des filières cacaoyères et caféières.

Références

- BAHUCHET S., LOVEVA-BAILLON K., 1999 – « De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud du Cameroun ». In Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Licht N. (éd.) : *L'homme et la forêt tropicale*, Châteauneuf de Grasse, Éditions de Bergier : 533-558.
- CARRIÈRE S. M., ANDRIANOTAHIANANAHARY H., RANAIVOARIVÉLO N., RANDRIAMALALA J., 2005 – Savoirs et usages des recrus post-agricoles du pays betsileo : valorisation d'une biodiversité oubliée à Madagascar. *Vertigo*, 6 (1) : 1-14.
- CHARDONNET P. (éd.), 1995 – *Faune sauvage africaine : la ressource oubliée*. 2 tomes, Luxembourg, Commission européenne.
- DOUNIAS E., 2000 – Le câble pris au piège du conservateur, technologie du piégeage et production cynégétique chez les Mvae du sud Cameroun forestier. In Bahuchet S., Bley D., Pagezy H., Vernazza-Licht N. (éd.) : *L'homme et la forêt tropicale*, Châteauneuf de Grasse, Éditions de Bergier : 281-300.
- EDDERAI D., NTSAME M., HOUBEN P., 2001 – Gestion de la reproduction en aulacodiculture. Synthèse des outils et méthodes existant. *INRA Production Animale*, 14 (2) : 97-103.
- FARGEOT C., 2004 – La chasse commerciale en Afrique centrale. I. La venaison ou le négoce d'un produit vivrier. *Bois et Forêts des Tropiques*, 282 : 27-40.
- FARGEOT C., 2005 – La chasse commerciale en Afrique centrale. II. Une activité territoriale de rente. *Bois et Forêts des Tropiques*, 283 : 65-80.
- FEER F., 1996 – « Potentialités de l'exploitation durable et de l'élevage du gibier en zone forestière tropicale ». In Hladik C.-M., Hladik A., Pagezy H., Linares O. F., Koppert G. J. A., Froment A. (éd.) : *L'alimentation en forêt tropicale : interactions bioculturelles et applications au développement*, Paris, Unesco : 1039-1060.
- LINARES O. F., 1976 – "Garden hunting" in the American tropics. *Human Ecology*, 4 : 331-349.
- MÉRAL P., RAHARINIRINA V., 2006 – « En attendant les zébus... ». *Études rurales*, 2 (178) : 161-180.
- MOIZO B., 1997 – « Des esprits, des tombeaux, du miel et des bœufs : Perception et utilisation de la forêt en pays Bara Imamono ». In Lebrigre J. M. (éd.) ; *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*, Bordeaux, CRET/Université Bordeaux III : 43-66.
- MOIZO B., 2001 – « Contrôle de l'espace et enjeux fonciers en pays bara : les relations autochtones - migrants ». In Razanaka S., Milleville P., Moizo B., Blanc-Pamard Ch., Grouzis M. (éd.) : *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*, Antananarivo, CNRE/IRD : 75-91.
- MOIZO B., DE SAINT-SAUVEUR A., BOULEVIN B., 1997 – « L'élevage extensif, principal mode d'exploitation et de gestion de l'environnement par les populations riveraines de Vohibasia ». In Langrand O., Goodman S. (éd.) : " Inventaire biologique forêt de Vohibasia et d'Isoky-Vohimena ", *Recherches pour le développement, Série Sciences biologiques*, 12 : 162-185, MRS/WWF, Antananarivo.
- NTIAMOA-BAIDU Y., 1998 – *La faune sauvage et la sécurité alimentaire en Afrique*. Rome, Cahier FAO Conservation, 33.
- VAN VLIET N., NASI R. (eds), 2015 – Is it possible to conserve wildlife while eating it? The bushmeat crisis revisited. *Ecology and Society*, numéro special.

Habiter la forêt tropicale au XXI^e siècle

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Référence

Marseille, 2019

Coordination et préparation éditoriale

Corinne Lavagne

Mise en page

Aline Lugand – Gris Souris

Correction

Marie-Laure Portal

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Guedj

Photos de couverture

1^{re} de couverture :

© IRD/G. Michon – Enfants en forêt (Indonésie)

4^e de couverture (de haut en bas) :

© IRD/G. Michon – Forêt tropicale humide (Western Ghats, Inde)

© IRD/S. Carrière – Collecte de fougères (Madagascar)

© IRD/E. Stoll – Habitat traditionnel en Amazonie brésilienne

© IRD/G. Michon – Déforestation à Bornéo (Indonésie)

© IRD/P. de Robert – Cueillette de baies d'acai (Brésil)

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019

ISBN IRD : 978-2-7099-2455-9